

Conseil syndical du 17 février 2015

Compte rendu de séance

Date de convocation : le 09 février 2015

Le 17 février 2015, le comité syndical s'est réuni au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Madame Christine DURNERIN.

Etaient présents avec voix délibératives

- *Sources de l'ouche* :

Messieurs FLAMAND Etienne, MYOTTE Denis, ROCHE Henri.

- *Vandenesse* :

Messieurs MASSON Joël (pouvoir de THIBEAUT), LERAT Damien, DESSEREE René, COL Camille (pouvoir de BIENFAIT Viviane).

- *Vallée de l'Ouche* :

Messieurs BINCZAK Stéphane, MAILLOT Jean-Louis, AVEL Pierre-Luc, MICHEL Jean-François, MORTUREUX Georges.

- *Suzon* :

Mesdames JOLIET-GIUDICI Nadège, PERRIN-LOUVRIER Anne, MARTIN-JORGE Arlette.

Messieurs DUTHU Alain, MOURLET Stéphane, DURIN Robert, RUEZ Jean-Marc, BOURGOIN Gérard, VINOLAS Jacques.

- *Ouche urbaine* :

Mesdames DURNERIN Christine (pouvoir de GERVAIS André), HERVIEU Catherine (pouvoir de BERTHIER Christophe), MASLOUHI Badiââ.

Messieurs BERNARD Jean-Jacques, JULIEN Gérard, JACQUES Pascal, PELLETIER Stéphane, DELCAMBRE Yves, BARBOSA Vincent, GREGOIRE Jean-Jacques, BAGNARD Jean-Dominique (pouvoir de BUIGUES Jean-François), MAROT Lionel.

- *Ouche aval* :

Messieurs LEVEQUE Bernard, BATHELIER Christophe, DUROST Dominique, LAURIOT Jacques, BRIOTET Jean-Luc, BOMPY Christian, GEVREY Bernard, SALIGNON Pascal (sans voix délibérative), LUKEC Antoine, PRALON Jean-Luc.

Etaient excusés

Mesdames FEBVRE Monique, BIENFAIT Viviane, MEUZARD Géraldine, GOURMAND Patricia, TONOT Céline.

Messieurs LOISEAU Marc, MARTELET Laurent, MENNETRIER Adrien, THIBEAUT Bernard, ROLLIN Christian, PORTMANN Pierre, PASTOR Gérard, COUTURIER Jean-Luc, BOUIGUES Jean-François, GERVAIS André, BERTHIER Christophe, GUENE Adrien, TRAHARD Gilles, POULLEAU Christophe, LONCHAMP André.

Madame La Présidente remercie les membres du conseil d'être venus aussi nombreux et procède à l'appel. Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Avant de commencer la présentation des projets de délibération, Mme DURNERIN rappelle que les dossiers de séance sont désormais mis en ligne et invite les membres du conseil à les consulter sur le site du syndicat, comme cela était indiqué dans les convocations. Toutefois quelques exemplaires seront imprimés avant chaque séance pour celles et ceux qui seraient dans l'impossibilité de les imprimer ou de suivre le dossier pendant la séance. La procédure d'accès de connexion au point wifi du Grand-Dijon sera communiquée en début de séance.

1/ Budget Primitif 2015

En application des articles L 2312.1 et L 5722.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente présente le projet de budget primitif 2015 du Syndicat du Bassin de l'Ouche.

Le total du budget primitif pour 2015 s'établit à 539 440.00€ contre 642 413.00€ en 2014. Cette réduction s'explique par la baisse des dépenses en investissement.

Mr BINZAK émet une incertitude quant à l'équilibre du budget tel qu'il a été présenté. Mme DURNERIN explique que l'équilibre des sections se fait par les opérations d'ordre et invite les membres du conseil à consulter le tableau récapitulatif du budget en première page du projet de délibération. Est ajouté que pour une lecture plus claire, les opérations d'ordres seront précisées dans le corps du texte de la délibération.

Le budget proposé comprend les chapitres suivants :

Budget principal

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles		
011 Charges à caractère général	230 940.00 €	
012 Charges de personnel	229 200.00 €	
65 Autres charges de gestion courante	31 000 €	
66 Charges financières	1 000.00 €	
74 Dotations et participations		502 740.00€
Opérations d'ordre		
042 Opérations d'ordre entre sections	13 700.00 €	3 100.00 €
023 Virement à la section d'investissement	/	
TOTAL	505 840.00 €	505 840.00 €

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles		
20 Immobilisations incorporelles	2 000.00 €	
21 Immobilisations corporelles	27 000.00 €	19 100.00
23 Immobilisations en cours	1 500.00 €	
10 FCTVA		0 €
13 Subventions d'investissement		0 €
16 Emprunts et dettes assimilées		0 €
Opérations d'ordre		
040 Opérations d'ordre entre sections	3 100.00 €	13 700.00 €
023 Virement de la section de fonctionnement		/
024 Produit de cessions		800.00 €
TOTAL	33 600.00 €	33 600.00 €

Les recettes réelles de fonctionnement : elles s'établissent à 502 740.00€ contre 485 744.00€ au BP 2014,

- La participation des communes et groupement de communes : 294 263.00€

La présidente précise que le montant total est identique à l'exercice 2014 mais que les participations individuelles varieront en fonction de l'évolution de la population de chaque commune ou groupement de communes.

- Les subventions attendues pour les postes et la communication (AERMC et FEDER) : 116 300.00€

- Les subventions attendues pour les travaux (CR, CG, Agence de l'eau) : 92 177.00 €

Les opérations d'ordre en recettes de fonctionnement :

L'amortissement des subventions d'équipements est estimé à 3100.00€, inscrits au chapitre 042.

Les dépenses réelles de fonctionnement : elles s'élèvent à 492 140.00€ contre 471 054.00€ en 2014

Les principaux éléments des charges à caractère général :

- Diverses charges de fonctionnement : 33 400.00€

- Le plan de communication du Syndicat : 6 300.00 €

- Une étude « Bilan hydrologique du Lac Kir » : 7 000.00 €

- Les travaux sur le Bassin : 184 240.00€ (contre 162 174.00€ en 2014) répartis comme suit :

* 25 000 € TTC sont inscrits pour l'achèvement de la deuxième tranche du programme pluriannuel d'entretien de la Vandenesse. (de Vandenesse à Bouhey),

* 36 000 € TTC sont inscrits pour la troisième tranche du programme pluriannuel d'entretien de la Vandenesse,

* 1 440.00€ TTC sont inscrits pour les passages d'entretien suite aux travaux de plantations d'arbustes sur les communes de Tart le Haut et Trouhans,

* 18 00.00€ TTC sont prévus en complément du programme d'entretien de l'Ouche, sur les communes de Barbirey sur Ouche et Gissey sur Ouche,

* 25 000€ TTC sont inscrits pour la restauration du profil du Renot,

* 15 000.00€ TTC sont inscrits pour les travaux urgents,

* 26 000.00€ TTC sont prévus pour la restauration de la Geline Aval,

* 37 800.00€ TTC sont inscrits pour les travaux sur les ouvrages de Gissey/Ouche et Velars/Ouche.

Les charges de personnel s'élèvent à 229 200.00€ en légère progression par rapport au BP 2014 avec notamment l'impact des mesures nationales et locales d'augmentation des cotisations patronales et de revalorisation salariale et indemnitaire.

Le projet de délibération du budget présentait une incohérence avec le projet de maquette du BP, au niveau des chapitres 011 et 012, suite à une nature comptable inscrite dans le mauvais chapitre. Cette incohérence a été corrigée sur la délibération du BP toutefois cette modification ne change en rien les montants inscrits à la section de fonctionnement.

Les autres charges de gestion courantes et financières s'élèvent à 32 000,00€ contre 31 500.00€ en 2014.

Les opérations d'ordre en dépenses de fonctionnement :

La dotation aux amortissements des immobilisations est estimée à 13 700.00€, inscrits au chapitre 042.

La section de fonctionnement s'élève donc à 505 840.00€ en recettes et à 505 840.00€ en dépenses.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 19 900.00€

- Subvention d'investissement : 19 100,00€ supplémentaires accordés par les Fonds Européens pour l'étude de la continuité écologique et de gestion des crues.

- Produit de cessions : 800.00 €

Les opérations d'ordre en recettes d'investissement :

L'amortissement des immobilisations est estimé à 13 700.00€, inscrits au chapitre 040.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 30 500.00€

- Un crédit de 27 000.00 € est prévu pour, poursuivre l'acquisition de parcelles riveraines de l'Ouche aval en vue de la restauration physique de la rivière et des milieux naturels annexes, et autres installations techniques, pour l'achat de matériels.

- 1 500.00 € sont inscrits pour la signalisation des terrains appartenant au Syndicat.

- 2 000.00€ sont prévus pour l'achat de logiciel.

Les opérations d'ordre en dépenses d'investissement :

La dotation aux amortissements des subventions d'équipements est estimée à 3100.00€, inscrits au chapitre 040.

La section d'investissement s'élève donc à 33 600.00€ en recettes et à 33 600.00€ en dépenses.

Mme PERRIN-LOUVRIER demande des précisions concernant la baisse des recettes et des dépenses en section d'investissement par rapport au BP 2014.

Mme DURNERIN rappelle qu'au cours des réunions préparatoires à la dissolution du SMEABOA et des autres syndicats du Bassin ainsi qu'à la création du SBO, le trésorier a demandé que les travaux de réhabilitation ne soient plus inscrits en investissement mais en fonctionnement car les terrains sur lesquels des actions étaient menées ne sont pas la propriété du syndicat. Quant aux différentiels des participations, ils sont liés aux actions inscrites en dépense.

Quant au projet de recul de la digue de Varanges qui était inscrit au chapitre 23 du BP 2014, il sera réinscrit quand le syndicat sera propriétaire des terrains concernés. Dès le lancement d'une opération, les délibérations des plans de financement sont prises afin que nos financeurs s'engagent et accompagnent le syndicat. Ce qui a été le cas pour l'étude préalable à ce projet. (Etude inscrite en investissement puisqu'elle sera suivie de travaux).

Le Comité, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Budget primitif 2015 conformément au document budgétaire annexé.

2/ Ligne de trésorerie

Afin de faire face aux dépenses en attente de l'encaissement des recettes, le syndicat peut avoir recours à une ligne de trésorerie. Une consultation à des organismes de crédit a été conduite en fin d'année en vue de négocier les conditions d'utilisation de cette ligne.

Deux organismes ont répondu à la consultation : la Caisse d'Epargne de Bourgogne et le Crédit Agricole. La Société Générale et la Banque Populaire n'ont pas souhaité formuler de proposition.

Après consultation des services financiers du Grand-Dijon, la proposition de la caisse d'épargne est retenue.

Les sommes qui seraient tirées par le Syndicat sur le montant de sa réservation (100 000€), porteraient intérêt au taux variable de référence T4M + 1.40.

Il est précisé que l'organisme prêteur perçoit une commission d'engagement de 0,20% du montant autorisé soit 200,00 €.

Mme PERRIN-LOUVRIER sollicite une éventuelle négociation de la commission d'engagement. Mme DURNERIN explique que le syndicat n'a pas reçu assez d'offres pour tenter une négociation.

Le comité syndical du Syndicat du Bassin de l'Ouche décide à l'unanimité,

- l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne, pour un montant maximum de 100 000 € (cent mille euros), selon les conditions exposées ci-dessus, à compter du 1er février 2015,
- autorise Madame la Présidente à signer la convention avec la Caisse d'Epargne de Bourgogne pour la période du 1^{er} février 2015 au 31 janvier 2016 selon les termes proposés et tous actes à intervenir concernant cette affaire.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3/ Plan de financement des postes SAGE, Contrat de Bassin et Technicien de rivière

L'animateur SAGE est chargé du suivi et de la mise application du SAGE :

- création des outils nécessaires à sa mise en application (études, bases de données...),
- accompagnement des collectivités et autres maîtres d'ouvrages pour la prise en compte des dispositions et des règles du SAGE dans les différents domaines d'application (eau-assainissement, plans locaux d'urbanisme, programmes d'aménagement urbain, installations classées, prévention des inondations...)
- rédaction des avis de la CLE sur les dossiers soumis dans le cadre des opérations soumises à déclaration ou autorisation au titre de la loi sur l'eau,
- communication autour du SAGE,
- suivi des études réalisées par les partenaires locaux
- suivi des actions du Contrat de Bassin en lien avec le SAGE.

L'animateur Contrat de Bassin est chargé du suivi et de la mise en application du Contrat de Bassin :

- engagement des programmes d'études et de travaux,
- concertation avec les acteurs locaux pour l'engagement des actions du contrat,
- communication autour des actions réalisées,
- suivi des études réalisées par les partenaires locaux

Le technicien de rivière a en charge l'élaboration :

- des programmes de travaux d'entretien des cours d'eau
- de la maîtrise d'œuvre de certaines opérations (restauration morphologique)
- de chantier interne en régie directe
- du suivi de travaux urgents (assurer le libre écoulement des eaux, opération d'enlèvements d'embâcles)
- de conseil auprès des tiers (collectivités, propriétaires riverains, exploitants agricoles...)

Le plan de financement prévisionnel 2015, pour les 3 postes, est établi comme suit :

Animation	SAGE	CB	Technicien
TOTAL DES DEPENSES - Salaires et charges	75 500	49 800	46 500
Agence de l'eau – 50% des charges de personnel augmentées de 30%	49 075	32 370	30 225
FEDER – 15% maximum des charges de personnel	0	7 470	6 975
SBO	26 425	9 960	9 300

Cette année, la région change ses règles de financement, et supporte désormais les postes associés aux travaux uniquement d'où l'absence de financement du FEDER sur le poste d'animation du SAGE. Mme le Présidente explique que ce changement a été décidé sans aucune concertation avec les principaux concernés.

Mme HERVIEU évoque la fusion des régions Bourgogne/Franche-Comté et précise que les concertations actuellement menées sur l'ensemble des compétences communes et dossiers communs, méritent toute l'attention du syndicat notamment concernant les enjeux de la gestion de l'eau. Une audience devrait être demandée à la région.

Mme PERRIN-LOUVRIER corrobore les propos de Mme HERVIEU, et demande ce qui a été prévu pour compenser la perte de financement de la région.

Mme la Présidente explique que le budget a été élaboré en tenant compte de cette baisse de subvention et que le problème n'est pas la fusion des régions mais les nouvelles règles de financement, définies en octobre 2014, qui ont été annoncées aux techniciens du syndicat par les services techniques de la Région. Toutes les demandes d'audience faites au Président de Région n'ont pas abouti.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical :

- Approuve le plan de financement proposé,
- Dit que les demandes de subventions correspondantes seront adressées aux partenaires concernés,
- Autorise la Présidente à signer tout document permettant l'exécution de sa décision.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4/ Plan de communication 2015 – Plan de financement

Le plan de communication est destiné à faire connaître le territoire aux élus locaux, et à mettre en valeur le SAGE et les actions du Contrat de Bassin. Il bénéficie à l'image de la collectivité, au développement de sa notoriété ainsi qu'à une information élargie sur les opérations conduites par le SBO.

Madame la Présidente présente les actions qui seront renouvelées (soutien aux initiatives de nettoyage de l'Ouche, mises à jour du site Web...) mais également les nouveautés comme des rencontres de terrains.

Ces rencontres permettront aux élus d'avoir un regard sur ce qui a été réalisé sur d'autres bassins versants.

Les opérations projetées sont :

1. Le site Web ouche.fr

Ce moyen de communication grand public permet de faire connaître le syndicat et de communiquer sur les événements importants pour l'Ouche, la vie et les actions du SBO. Il permet également de donner libre accès aux documents (SAGE, contrat...) et aux études (états des lieux, diagnostics...)

2. La visite de bassin

Cette visite est destinée à faire se rencontrer les acteurs des différents sous bassins et à échanger sur les difficultés rencontrées par les uns et les autres. La formule proposée chaque année depuis 2011 est un succès auprès des conseillers syndicaux. Elle est renouvelée en 2015

3. Les rencontres de terrain

Il est proposé de revoir le concept au printemps 2015. Elle pourra être une visite de terrain sur un site restauré par un syndicat de rivière voisin. Par exemple, sur la thématique de la restauration de la continuité puisque des travaux de cet ordre sont prévus par le SBO. L'organisation serait réalisée sur une demi-journée avec la présentation du contexte initial sur photos et la visite du site.

4. Soutien aux initiatives de nettoyage de l'Ouche

Le syndicat met à disposition de ses adhérents, des kits de nettoyage qui sont des objets estampillés « Plan Ouche, SBO / agence de l'eau ». Ces kits sont composés d'un petit sac avec une paire de gants solides et de sacs poubelle. Ils rencontrent une belle adhésion de la part des communes qui organisent des journées de nettoyage de l'Ouche.

	€ TTC	Financement
Hébergement du Site WEB	500	
Visite de bassin en bus	1 500	
Rencontres de terrain	1 200	
Kits de nettoyage	3 100	
TOTAL	6 300	50% Agence de l'eau, 50% SBO

Le plan de financement tel que présenté est clairement dans les objectifs de communication et d'information abordés dans les dossiers préalables des deux procédures que le SBO s'est engagé à porter.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical :

- Approuve le projet de plan de communication tel que présenté par Madame la Présidente,
- Approuve le plan de financement proposé,
- Dit que les demandes de subventions correspondantes seront adressées aux partenaires concernés,
- Autorise Madame la Présidente à signer tout document permettant l'exécution de sa décision.

Le plan de communication 2015, d'un montant estimatif de 6 300 € TTC, est adopté à l'unanimité.

5/ Programme pluriannuel d'entretien de la végétation rivulaire de la Vandenesse et de ses affluents – 3^{ème} tranche

Madame la Présidente explique que cette tranche de travaux fait partie intégrante d'un programme d'entretien spécifique à la Vandenesse et subventionné par l'Agence de l'Eau.

Le second secteur du programme cité en objet est programmé pour le premier semestre 2015. A l'issue des travaux du second secteur il serait judicieux de pouvoir engager les travaux du troisième secteur et ne pas prendre de retard sur le planning.

Le troisième secteur couvre le linéaire suivant :

Commune	Vandenesse (linéaire en ml de berge)
Créancey	9 940 ml
Maconge	1 665 ml
Vandenesse en Auxois	6 225ml

total	17 830 ml
-------	-----------

Commune	Ruisseau de Commarin (linéaire en ml de berge)
Vandenesse en Auxois	2 200 ml
Châteauneuf	440 ml

total	2 640 ml
-------	----------

En ce qui concerne le financement de cette tranche de travaux, la décomposition est la suivante :

Montant estimatif de 30 000.00 € HT de travaux , soit 36 000.00 € TTC répartis de la façon suivante :

- financement Agence RMC = 30 % du TTC soit 10 800.00 €
- autofinancement SBO = 70 % du TTC soit 25 200.00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- de solliciter une aide financière sur l'année 2015, telle que décrite ci-dessus, auprès du partenaire financier qu'est l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée.
- d'autoriser Mme la Présidente à signer tout document contractuel nécessaire à l'exécution de ce marché de travaux.
- d'engager les travaux relatifs au marché, sur le secteur susmentionné, dès que possible.

Les travaux de la troisième tranche, d'un montant estimatif de 36 000 € TTC, sont adoptés à l'unanimité.

6/ Complément au programme d'entretien de l'Ouche – Intervention à Barbirey sur Ouche et Gissey sur Ouche

Madame la Présidente signale que la maladie qui décime les frênes (*Chalara Fraxinea*) a entraîné un surcoût lors de la réalisation de la dernière tranche d'entretien de l'Ouche. Aussi, les communes de Barbirey sur Ouche et Gissey sur Ouche n'ont pas pu être traitées comme il se doit.

Il est donc proposé de compléter le programme d'entretien par une intervention spécifique sur ces deux communes.

Il sera demandé à différentes entreprises des devis sous forme de prix unitaires correspondant à chaque nature d'intervention (abattage, élagage, mise en têtard...)

Le coût des interventions sera alors multiplié par le volume (éventuellement variable) de travaux et n'excédant pas 18 000.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- d'autoriser Mme la Présidente à signer tout document contractuel nécessaire à l'exécution des travaux.
- d'engager les travaux relatifs au marché, sur le secteur susmentionné, dès que possible.

Le complément au programme d'entretien, d'un montant estimatif de 18 000 € TTC, est adopté à l'unanimité.

7/ Restauration du profil du Renot

Madame la Présidente explique que la commune de Trouhans a sollicité le curage du Renot, canal de délestage de l'Ouche. Il a été répondu favorablement à cette demande dans la mesure où cette action apporte un bénéfice à une échelle intercommunale.

Le Renot est un fossé de délestage de l'Ouche en période de crue, d'environ 5 500 ml, qui traverse les communes de Trouhans, Echenon et Les Maillys.

Il débute son parcours en aval du pont de Trouhans, en rive gauche de l'Ouche et conflue avec la Saône en rive droite.

Il a été redimensionné dans les années 80 pour pouvoir faire transiter 30m³/s.

Au fur et à mesure des passages de crues, on a pu constater un dépôt de sédiments, de 0.4 m à 0.8 m qui réduit le rayon hydraulique, donc la capacité d'écoulement.

Pour redonner au Renot sa capacité d'écoulement il est proposé de procéder à un curage des dépôts jusqu'au fond originel, matérialisé par des bornes.

Le linéaire concerné par les travaux est d'environ 1 250 ml depuis la défluence Ouche/Renot.

Madame la Présidente précise, qu'afin de pouvoir régaler les sédiments extraits sur site ces derniers doivent être analysés. De plus l'analyse doit satisfaire des niveaux acceptables sur 3 paramètres :

- 8 métaux lourds
- Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)
- Polychlorobiphényle

Madame la Présidente signale que si l'analyse s'avérait négative et qu'il faille traiter les sédiments en site agréé (ex : centre de Drambon) le SBO ne pourrait pas supporter cette charge financière.

Monsieur BOMPY fait remarquer que les sédiments dont il est fait mention proviennent de l'Ouche. De plus il explique que cette action de curage revêt un intérêt primordial en termes d'hydraulique.

Madame PERRIN-LOUVRIER s'interroge sur les organismes qui seraient susceptibles de gérer ce problème d'un point de vue de la sécurité sanitaire.

Madame la Présidente répond que le risque de découvrir de mauvais résultats, lors de l'analyse des sédiments, est très limité.

Le coût des travaux est estimé à 25 000.00 € TTC. Ces travaux ne peuvent faire l'objet d'une aide financière et seront donc entièrement autofinancés par le SBO.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- d'autoriser Mme la Présidente à signer tout document contractuel nécessaire à l'exécution d'un marché de travaux.
- d'engager les travaux relatifs au marché, sur le secteur susmentionné, dès que possible.

Les travaux d'un montant estimatif de 25 000 € TTC sont adoptés à l'unanimité.

8/ Adaptation du programme de travaux de restauration de la continuité écologique délibéré le 17 juin 2014

Par délibération du 17 juin 2014, le conseil syndical du SBO a approuvé les travaux de restauration de la continuité écologique au barrage du moulin du Banet (Gissey-sur-Ouche) et au seuil de l'usine (Velars sur-Ouche) concernant un montant estimé à 35 640 € TTC pour la phase 1 et 70 880 € TTC pour la phase 2 selon l'évolution de la rivière après travaux.

Madame la Présidente explique que suite à une concertation entre riverains et SBO il a été proposé d'ajouter quelques mesures compensatoires au projet initial. Le coût total du projet s'en trouve donc modifié.

Le montant estimé de la phase 1 (hors pêches électriques déjà réalisées pour un montant de 2 640€ TTC) s'élève à 37 800 € TTC au lieu de 33 000 € TTC.

Monsieur CORNEMILLOT demande pourquoi le SBO se substitue aux propriétaires riverains pour réaliser ces travaux.

Madame la Présidente répond que le SBO a pour politique d'accompagner tous les riverains dans leur démarche d'aménagement de leurs ouvrages.

Pour 2015, il sera inscrit 37 800 € TTC pour les travaux de la première phase.

Le plan de financement reste inchangé :

- Agence de l'eau : 80% du TTC
- Région Bourgogne : 10 à 20% du TTC à confirmer
- SBO : entre 0 et 10%

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical

- Approuve les mesures compensatoires amendées au projet initial de restauration de la continuité écologique telles que présentées par Madame la Présidente,
- Approuve le plan de financement proposé,
- Dit que les demandes de subventions correspondantes seront adressées aux partenaires concernés,
- Autorise Madame la Présidente à engager toute démarche en vue de la réalisation du marché de travaux,
- Autorise Madame la Présidente à signer tout document permettant l'exécution de sa décision.

Les travaux de restauration de la continuité écologique, d'un montant estimatif de 37 800 € TTC sont adoptés à l'unanimité.

9/ Acquisition foncière dans le cadre des travaux de restauration de la continuité écologique à Gissey sur Ouche – demande de subvention

Par délibération du 17 juin 2014, le conseil syndical du SBO a approuvé les travaux de restauration de la continuité écologique au barrage du moulin du Banet (Gissey-sur-Ouche).

Madame la Présidente rappelle que les travaux à Gissey sur Ouche auront un impact sur un étang situé à proximité (assèchement de l'étang par baisse du niveau de l'Ouche).

Dans ce contexte foncier difficile il est envisagé de se porter acquéreur de la parcelle jouxtant le moulin du Banet. La Présidente propose au conseil syndical que le SBO se porte acquéreur de la parcelle au prix que fixera France Domaine si celui-ci ne dépasse pas la somme de 25 000 €.

Le plan de financement est identique à celui des travaux initiaux :

- Agence de l'eau : 80% du TTC
- Région Bourgogne : 10 à 20% du TTC à confirmer
- SBO : entre 0 et 10%

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical

- APPROUVE le projet d'acquisition tel que présenté par Madame la Présidente,
- APPROUVE le plan de financement proposé,
- DIT que les demandes de subventions correspondantes seront adressées aux partenaires concernés,
- Autorise Madame la Présidente à engager toute démarche en vue de la réalisation du marché de travaux,
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document permettant l'exécution de sa décision.

Le projet d'acquisition, ne devant pas dépasser un montant maximum de 25 000 €, est adopté à l'unanimité.

10/ Bilan hydrologique du lac Kir en période d'étiage sévère.

Madame la Présidente explique le projet de rivière de contournement du lac nécessite de connaître l'impact sur le niveau du lac et les usages associés, du contournement de l'ensemble du débit de l'Ouche lors des situations d'étiages sévères. Un premier bilan hydrologique a été établi en interne lors de l'étiage 2014, avec cependant un biais important sur les valeurs obtenues à l'exutoire du lac. Ce bilan nécessite d'être approfondi sur :

- le nombre de jaugeages effectués
- la question des apports karstiques en étiage
- la possibilité de corréliser les données d'entrée et de sortie du lac avec les ouvrages de mesures disponibles.

La prestation comprendra donc 4 campagnes avec les stations suivantes :

- o Station DREAL de Plombières ;
- o Entrée du lac ;
- o Aval immédiat du déversoir du lac ;
- o Aval immédiat du clapet mobile de Chèvre Morte (pont du Bd Kir) ;
- o Décharge du canal.

Ces campagnes seront suivies de l'évaluation de la précision des stations existantes, du calcul du bilan et d'une recherche sur la localisation des rejets de la source du Zouave, existantes.

L'opération est estimée à 7 000 €TTC. Le plan de financement proposé est le suivant :

- Agence de l'eau : 80% du TTC
- SBO : 20%

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical

- Approuve le projet de bilan hydrologique tel que présenté
- Dit que les demandes de subventions correspondantes seront adressées aux partenaires concernés,

- Autorise Madame la Présidente à engager toute démarche en vue de la réalisation du marché de travaux,
- Autorise Madame la Présidente à signer tout document permettant l'exécution de sa décision.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

Monsieur MICHEL demande si les riverains seront prévenus du démarrage des travaux sur le seuil de Velars sur Ouche.

Madame la Présidente confirme qu'il y aura bien communication (riverains, commune...) en ce qui concerne le déroulement des travaux.

Madame PERRIN-LOUVRIER rappelle qu'elle avait suggéré que le SBO se rapproche du comité de pilotage relatif à l'avenir de la BA102.

Madame la Présidente rappelle que les propriétés foncières autour de la base revêtent un fort potentiel en matière de gain écologique pour la rivière.

Madame la Présidente précise également que le Préfet a répondu favorablement à la sollicitation du SBO pour faire partie du comité de pilotage. Le SBO est désormais en attente d'une convocation.

La séance est levée à 20h15

La présidente,
Christine DURNERIN

